

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

–
PLUi

5C. OAP Programmatique

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C

**VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX**

Afin de répondre aux exigences du cadre législatif et des documents de planification supra-communaux (SRADDET Normandie, SCoT PDTC), tout en assurant la compatibilité du PLUi avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les élus de la Communauté de communes Terroir de Caux ont fait le choix d'une maîtrise renforcée de l'ouverture à l'urbanisation. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une programmation spécifique des OAP sectorielles dont la mise en œuvre est susceptible d'entraîner une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Cette démarche volontaire vise à atteindre une réduction d'au moins 50 % de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030, par rapport à celle observée au cours de la décennie précédente. Pour y parvenir, les élus ont privilégié une approche collective et équilibrée à l'échelle intercommunale, en décidant de reporter l'ouverture à l'urbanisation de 38 des 73 secteurs d'OAP à l'horizon postérieur à 2030, indépendamment de leur localisation au sein de communes pôles ou non-pôles.

Ces arbitrages traduisent une volonté claire de hiérarchiser le développement urbain, de prioriser les secteurs les plus stratégiques à court et moyen termes, et de préserver durablement les espaces agricoles et naturels. Les OAP concernées précisent ainsi, dans leur volet « Programmation », que l'aménagement des sites n'est autorisé qu'à compter du 1er janvier 2031. Cette programmation temporelle permet à la fois de sécuriser la trajectoire de sobriété foncière fixée par le PADD et de différer près de 36 hectares de consommation d'ENAF au-delà de 2030, tout en conservant des capacités de développement à plus long terme.

Communes	Nom de l'OAP	Surface Totale (ha)	Surface totale consommant de l'espace "NAF" (ha)	Report de l'OAP au 1er janvier 2031	Surface reportée consommant de l'espace "NAF" (ha)
AMBRUMESNIL	OAP Rue de l'Eglise	0,44	0,44	NON	-
AMBRUMESNIL	OAP Feu Saint-Eloi	2,89	1,60	OUI	1,60
ANNEVILLE-SUR-SCIE	OAP Chemin des Forrières	0,89	0,89	NON	-
ANNEVILLE-SUR-SCIE - CROSVILLE	OAP de la Scie	4,53	-	NON	-
AUPPEGARD	OAP du stade	1,80	0,70	NON	-
AUZOUVILLE-SUR-SAANE	OAP rue des Chaumières	0,47	0,47	OUI	0,47
AUZOUVILLE-SUR-SAANE	OAP LA GRIPPIERE	0,50	-	OUI	-
AVREMESNIL	OAP Maupassant	1,50	1,50	OUI	1,50
BACQUEVILLE-EN-CAUX	OAP chemin de la Briquetterie	0,72	-	NON	-
BACQUEVILLE-EN-CAUX	OAP rue du President Coty	0,66	-	NON	-
BACQUEVILLE-EN-CAUX	OAP route de Pierreville	1,06	1,06	OUI	1,06
BACQUEVILLE-EN-CAUX	OAP route d'Ablemont	1,49	1,49	OUI	1,49
BEAUTOT-VARNEVILLE	OAP des Vikings	20	20	OUI	5,00
BELLEVILLE-EN-CAUX	OAP route de Saint-Vaast	1,09	1,09	OUI	1,09
BERTRIMONT	OAP Grande rue	0,87	0,87	OUI	0,87
BIVILLE-LA-BAIGNARDE	OAP la Ruelle	1,01	1,01	OUI	1,01
BRACHY	OAP route de la Mer	0,69	0,69	OUI	0,69
CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE	OAP chemin des Dames	0,80	0,80	OUI	0,80
CROSVILLE-SUR-SCIE	OAP Sous le Bois	0,82	0,82	OUI	0,82
DENESTANVILLE	OAP route des Myosotis	1,01	1,01	OUI	1,01
GONNETOT	OAP Rue de l'Eglise	0,71	0,71	OUI	0,71

PLUi CC Terroir de Caux – Pièce 5C – OAP Programmatique – Version pour approbation – Mars 2026

GRUCHET-SAINT-SIMEON	OAP Ancien Collège	1,76	-	OUI	-
GUEURES	OAP des Hauts Prés	2,09	2,09	NON	-
HEUGLEVILLE-SUR-SCIE	OAP rue de l'Eglise	0,50	0,50	OUI	0,50
IMBLEVILLE	OAP de la Croix Saint-Jean	1,01	-	NON	-
LA CHAPELLE DU BOURGAY	OAP route de Paris	1,12	1,12	NON	-
LA CHAPELLE DU BOURGAY	OAP Nell de Bréauté	0,53	0,53	OUI	0,53
LA CHAUSSEE	OAP Porte Noire	1,55	0,95	OUI	0,95
LA CHAUSSEE	OAP Rotomagus	0,17	-	NON	-
LAMBERVILLE	OAP Ancien Presbytère	0,57	0,57	OUI	0,28
LE BOIS-ROBERT	OAP rue Verte	1,28	0,65	OUI	0,65
LE BOIS-ROBERT	OAP rue des Fleurs	0,60	0,60	OUI	0,60
LONGUEVILLE-SUR-SCIE	OAP route de Newton sud	2,57	2,57	OUI	2,57
LONGUEVILLE-SUR-SCIE	OAP route de Newton nord	1,16	1,11	NON	-
LUNERAY	OAP de la Cure	0,14	-	OUI	-
LUNERAY	OAP Clos des dix Acres	1,52	-	OUI	-
LUNERAY	OAP Siamoisiers Poitreaux	0,66	-	OUI	-
LUNERAY	OAP Ancien Lidl	0,61	-	OUI	-
MUCHEDENT	OAP Route de Dieppe	0,58	0,58	NON	-
MONTREUIL-EN-CAUX	OAP Chemin de la Ruelle	2,01	2,01	NON	-
OUVILLE-LA-RIVIERE	OAP du stade	1,46	-	NON	-
QUIBERVILLE	OAP Ancienne ferme du bourg	3	3	NON	-
QUIBERVILLE	OAP rue des Vergers	1,99	-	NON	-
ROYVILLE	OAP du stade	1,39	0,37	OUI	0,37
SAINT-DENIS-D'ACLON	OAP rue du Saule	0,33	-	OUI	-
SAINT-DENIS-SUR-SCIE	OAP route d'Ordemare	0,41	-	OUI	-
SAINT-GERMAIN-D'ETABLES	OAP route de Dieppe	1,41	1,41	NON	-
SAINT-GERMAIN-D'ETABLES	OAP route de Torcy	0,66	0,66	OUI	0,66
SAINT-HONORE	OAP des Peupliers	0,94	0,94	OUI	0,94
SAINT-HONORE	OAP rue de la Brocante	0,36	0,36	NON	-
SAINT-MACLOU-DE-FOLLEVILLE	OAP Route de la gare	0,93	-	NON	-
SAINT-OUEN-LE-MAUGER	OAP route du Manoir de Lestanville	1,32	1,32	OUI	1,32
SAINT-PIERRE-BENOUVILLE	OAP rue de la Plaine	0,46	-	NON	-
SAINT-PIERRE-BENOUVILLE	OAP route de la Forge	1,17	1,17	NON	-
SAINT-VAAST-DU-VAL	OAP rue du 19 avril 1944	0,79	0,79	OUI	0,79

PLUi CC Terroir de Caux – Pièce 5C – OAP Programmatique – Version pour approbation – Mars 2026

SAINT-VICTOR-L'ABBAYE	OAP route de la Vallée	2,98	1,41	NON	-
SAINTE-FOY	OAP Coeur de bourg	1,13	1,13	OUI	1,13
THIL-MANNEVILLE	OAP route d'Auppegard	0,47	-	NON	-
THIL-MANNEVILLE	OAP rue du Calvaire	1,39	1,39	OUI	1,39
TORCY-LE-GRAND	OAP rue du Stade	1,64	1,64	OUI	0,73
TORCY-LE-GRAND	OAP route de la Mer ouest	0,38	0,38	NON	-
TORCY-LE-GRAND	OAP rue de la Poste	0,26	-	NON	-
TORCY-LE-GRAND	OAP route de Paris	0,51	-	NON	-
TOTES	OAP Haras 1	0,97	0,97	NON	-
TOTES	OAP les Alizés	1,97	1,97	NON	-
TOTES	OAP rue des Forrières	0,66	0,66	OUI	0,66
TOTES	OAP Haras 2	2,06	-	NON	-
VAL-DE-SAANE	OAP route d'Eurville	0,52	0,52	OUI	0,52
VAL-DE-SAANE	OAP des Eglantiers	0,88	0,88	NON	-
VAL-DE-SAANE	OAP route de Varvannes	0,34	-	NON	-
VAL-DE-SCIE	OAP rue Jean Macé	1,26	0,70	OUI	0,70
VAL-DE-SCIE	OAP rue de Verdun	3,46	2,60	OUI	1,46
VARNEVILLE-BRETTEVILLE	OAP rue des Grés	0,76	0,76	OUI	0,76
VARENVILLE-BRETTEVILLE	OAP station service	0,15	0,15	NON	-
VASSONVILLE	OAP route de la Scie	1,06	1,06	NON	-
VENESTANVILLE	OAP rue du Chêne	0,62	0,62	OUI	0,62
TOTAL		103,86	75,06	-	36,74

